L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie

No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ......$12 } payable d'avance
Trois fois par semaine $10

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 7 DECEMBRE 1842.

Pour Président des Etats-Unis.

HENRY CLAY.

Caisse des Citoyens. — Le rapport du comité d'investigation sur les affaires de la Banque des Citoyens [illegible] imprimé. Ce document sera d'une grande importance pour tous ceux qui s'intéressent au sort de cette institution.

Quelques exemplaires au-dessus du tirage destiné aux actionnaires, sont en vente au dépot de la librairie de Morgan, à la poste.

Le Congrès a dû se réunir à Washington lundi [illegible] courant. Les deux branches de la législature nationale se seront probablement organisées le [illegible] jour, et auront reçu le lendemain le Message [du] Président. Si les malles arrivaient ponctuellement, [illegible] espoir qu'on ne peut guère entretenir, nous [pourr]ions mettre dans huit jours ce document sous [les yeux] de nos lecteurs. Du reste ils l'attendront [illegible] avec patience, car ils n'espéreront pas y [trouver] un remède aux maux dont nous souffrons. [Ils] savent fort bien que ce n'est pas vers le [illegible] doivent tourner leurs yeux, la nation [illegible] attendre, car lors même que le Congrès [illegible] de prendre quelque mesure pour porter re[mède à] notre situation, le veto présidentiel serait là [pour] traverser ces bienveillantes intentions.

La malle a manqué hier au delà de Charleston, et [les] seuls journaux que la poste nous ait fournis, [sont] ceux de Mobile.

[illegible] dans une feuille de Mobile, du 5 courant [illegible]

[illegible] dit l'Express de New York, d'a[près les] [illegible] officiels venus de trente comtés qui [illegible] la moitié de l'Etat, que bien que la [illegible] dans l'Etat doive dépasser 20,000 [illegible] a reçu 10,000 voix de moins qu'en [illegible] que le vote pour Bradish accuse un défi[cit] [illegible] des whigs." Il en est [illegible] ainsi dans tous les Etats où des [illegible] lieu cette année. Il n'y a pas aujour[d'hui] [illegible] qu'il n'y en avait en 1840, au [illegible] les whigs élurent leur président par une [illegible] cent quarante mille voix. Tant que les [illegible] n'auront pas prouvé que leur force numéri[que] [illegible] augmenté depuis 1840, ils feront bien de ne pas [illegible] victoire. Il n'y a rien de désespéré pour [illegible] nous avons battu les locofo[cos] [illegible] encore, cela est aussi sûr que la [illegible] 1844, que l'existence d'Henry Clay. Qu'au[cun] [illegible] ne se laisse éblouir par les rouertes des lo[cofocos]. Laissons leur vanter, prôner, crier leurs vic[toires] [illegible] cela entre dans leur systè[me]. [illegible] que les whigs ont à faire, c'est de rester [illegible] dans leurs principes, d'être vigilants [illegible] et tout arrivera pour le mieux.

[Municipalité] No. 1. — La séance du Conseil qui [a eu lieu] lundi soir 5 du courant, a été marquée par [des] communications et résolutions intéressantes. [illegible] au Conseil la décision du [illegible] dans l'affaire de la municipalité contre [MM.] Permon, Ravod et d'Haw, prévenus d'avoir, [illegible] aux ordonnances municipales du 31 [illegible] 7 novembre 1842, célébré des cérémo[nies] [illegible] dans l'Eglise St-Augustin.

[illegible]

[illegible] Aujourd'hui seront enten[dus] [illegible] les plaidoiries de MM. [illegible] à l'effet d'obtenir un arrêt du [illegible] rendu dans l'affaire de Mar[illegible] coupable d'avoir tenu une [illegible]

[illegible] L'ouverture du nouveau [théâtre] Américain a eu lieu lundi soir et la foule [illegible] L'habile directeur, [illegible] a prononcé au lever du rideau [illegible] vers pleins d'apropos et d'esprit, il [illegible] Il en a été de même des artistes [illegible] dans la comédie et dans la farce qui l'ac[compagnait]. On a remarqué que, s'il n'y a point [illegible] de talent trascendant, leur troupe présente [illegible] satisfaisant, elle sera en mesure [illegible] les principaux chefs-d'œu[vre] [illegible] les pièces en [illegible] doute lui viendront un peu [illegible] entourage qui ne feront [illegible] C'est quelque chose. La nouvelle [salle] construite avec tant de rapidité, est sans con[tredit] [illegible] heureusement disposée et la plus com[mode] que nous ayons eue dans notre ville. Elle [illegible] grande que l'ancienne, la décoration [illegible] les loges y sont [illegible] et le parterre qui faisait autrefois fort [illegible] de banquettes rembourrées ou l'on [illegible] C'est là un notable pro[grès]. Nous ne serions pas étonné que le public [illegible] de notre quartier, reprit bien vite le che[min] [illegible] L'activité du directeur, le [illegible] des acteurs, sont assurément des [illegible]

MM. Norman, Steel & Co. viennent [de publier le] nouveau roman de Fenimore Cooper, [illegible] par Lea et Blanchard. A part [illegible] ce livre en possède un fort considé[rable] [illegible] qui court, il se compose de deux [illegible] et ne se vend que 25 cents le vo[lume]. [illegible] du reste grand bien de cette nouvelle [illegible] Walter Scott américain. Nous y revien[drons] [illegible] nous de rappeler aujourd'hui que [illegible] dans la Méditerranée, et qu'elle [illegible]

[illegible] La presse américaine a déjà fait connaître [illegible] ce livre, nous l'apprécierons à notre [illegible] d'indépendance et d'impartialité que [illegible] lorsque nous l'aurons relu dans [illegible] Lea et Blanchard.

Une assemblée publique a eu lieu le [illegible] à Alton, dans l'Illinois, à l'effet de [illegible] pour la colonisation du territoire [illegible] Des résolutions ont été adoptées, qui [illegible] l'attention immédiate du Congrès sur l'oc[cupation] de ce territoire par les Etats-Unis. Il est im[illegible] si l'on veut garder sur ce point la [illegible] commerciale.

La législature de cet Etat s'est assemblée [illegible] à Tuscaloosa. Elle a une rude tâche à [illegible] nombre des sujets dont elle doit s'oc[cuper] [illegible] la régularisation du système financier [illegible] l'on sait que les banques de cet Etat [illegible] condition pire que les plus mauvaises [illegible]. La législature devra aussi élire un [illegible] nombre de juges et de plus un sénateur au [illegible] Il faudra en outre qu'elle divise l'Etat en [illegible] Les locofocos, on le sait, possè[dent une] [illegible] supériorité dans les deux bran[ches] [illegible] régleront donc les choses à [illegible]

RECOLTES.

[illegible] de Lafourche Intérieure, du [illegible]

[illegible] jusqu'à présent été dans une alter[native] [illegible] d'espérances concernant la récolte [illegible]

[illegible] le mieux, jusqu'au moment où les [illegible] envoyer tous les travailleurs abattre [illegible] les mettre en matelas. Il y a déjà [illegible] sera encore un bonheur, si elle ne de[illegible] grande.

La baisse du bayou est telle, et s'est tant prolongée, que personne n'a pu expédier de sucres, mais grâce à l'industrie d'un honorable et entreprenant citoyen de Thibodaux, cet ordre de chose va changer, et sous peu de jours nos planteurs commenceront à expédier régulièrement.

Un habitant du voisinage de M. Fields senior, nous assure que l'écluse de cette section du canal Barataria, qui aboutit près de la Nouvelle-Orléans, va être ouverte au bayou, sous peu de jours; cette voie, qui va nous mettre à une journée de distance de la métropole, sera un avantage immense pour nos paroisses d'Assomption, de Lafourche et du bas de Terrebonne.

Accident. — Un habitant de Thibodaux, reparait il y a quelques jours, un vieux fusil qu'il ne croyait pas chargé, lorsque tout-à-coup l'arme fit feu et atteignit au front un nègre qui tomba mort immédiatement.

EXTERIEUR.

HAVANE.

Le navire à vapeur *Alabama*, parti de la Havane le 3 de ce mois, est arrivé ici hier soir. Nous avons reçu nos liasses de journaux, qui donnent sur le Yucatan les mêmes nouvelles que celles publiées par nous le 1er. du courant; nous y trouvons seulement quelques détails sur l'attaque faite par mer, par les Mexicains, sur la batterie de San Fernando. Une dépêche du général Pedro Lemos, adressée au gouvernement, contient ce qui suit:

"Il est deux heures après-midi. A une heure, le grand navire à vapeur *Guadeloupe* se dirigea sur la batterie de San Fernando, près de laquelle se trouvaient nos chaloupes canonnières; il lança une bombe, mais la batterie lui répondit par un feu très vif, qui fut soutenu par nos bâtimens de guerre. La canonnade dura près d'une heure sans que nous ayons éprouvé le moindre mal. L'autre navire à vapeur *Regenerador* vint pour seconder les efforts du premier, mais sans plus de succès: ils furent bientôt contraints de se retirer."

Le navire à vapeur anglais *Teviot* est arrivé à la Havane, de Tampico et Vera-Cruz, avec $280,000 et sept marins du navire anglais Henry-Eyes, de Liverpool, qui s'est brisé sur les récifs du fort d'Ulloa, le 17 novembre.

On trouvera sous le titre Commercial, l'état de la place de la Havane.

VARIETES.

DE LA CORRUPTION ELECTORALE EN ANGLETERRE.

On se douterait à peine qu'il y a en Angleterre des lois contre la corruption électorale; il y en a cependant; mais la meilleure preuve qu'elles ne sont bonnes à rien, c'est qu'il y en a beaucoup et qu'on les fabrique à la douzaine. Lord John Russell, pour sa part, en a proposé une en 1834, une seconde l'année dernière, une troisième cette année. Celle qu'il proposa l'année dernière passa à travers la Chambre des Communes au milieu d'une indifférence générale, et arriva dans la Chambre haute où lord Brougham, avec sa parole tranchante et impitoyable, lui coupa bras et jambes, et la renvoya mutilée et méconnaissable dans la Chambre basse. Peu de temps après, les élections générales se firent partout le royaume; le vieux système de corruption apparut sur les hustings avec toutes ses pompes, et le scandale produit dans la Chambre des Communes par les révélations d'un de ses membres fut tel que lord John Russell, de concert avec le gouvernement, reprit son œuvre inachevée, et proposa un nouveau bill contre l'usage de la corruption dans les élections. Mais, pour cette fois encore, le mal était fait, et le remède venait un peu tard. Aussi la Chambre a-t-elle renvoyé l'examen des clauses les plus importantes du bill à la session prochaine. Nous voudrions avoir autant de foi dans le succès de ces mesures que nous en avons dans le caractère intègre de l'homme qui les a proposées; mais des tentatives réitérées ne prouvent que trop qu'en pareille matière les mœurs sont plus fortes que les lois, et qu'en Angleterre l'emploi de la corruption dans les élections découle de la constitution même de la société et de la propriété.

Des propriétaires de terres ou de maisons, des habitans riches d'une ville ou d'un bourg, forcent leurs fermiers, leurs locataires, ou leurs fournisseurs, de voter pour tel ou tel candidat, en les menaçant de les expulser de leurs fermes ou de leur logis, ou de leur ôter leur pratique: c'est là ce qu'on appelle l'intimidation. Mais comment la loi peut-elle atteindre cet abus de la force? Direz vous à un *landlord*: "Mylord ou Monsieur, avant les élections vous aviez tel fermier, tel locataire; pour quoi ne l'avez vous plus?" Direz-vous à un citoyen libre: "Monsieur, pourquoi avez-vous changé votre tailleur, et de quel droit avez-vous quitté votre bottier?" L'intimidation est donc un mal, qui par sa nature même, échappe à la répression.

La corruption est-elle beaucoup plus saisissable? Protée multiple, ne sait-elle pas prendre toutes les formes, glisser comme une anguille entre les doigts de la loi, et se dérober à son étreinte, à l'aide de métamorphoses infinies? Au temps de M. Fox, la duchesse de Devonshire, célèbre par sa grâce et sa beauté, allait dans toutes les boutiques de Westminster quêter des voix pour l'illustre whig. Un boucher mit à son vote un assez singulier prix, il demanda la permission de prendre un baiser sur les joues patriciennes de la belle duchesse, qui s'y prêta de la meilleure grâce du monde, et inscrivit sur sa liste une voix de plus pour M. Fox. Ceci n'est pas, que nous sachions, de l'intimidation, à la rigueur, ce ne pourrait être que de la corruption....électorale. Mais nous serions curieux de savoir comment s'y prendrait la loi pour punir cette influence illégale de la beauté, et nous aurions voulu voir la duchesse de Devonshire citée devant une commission d'enquête comme celle que présidait dernièrement M. Roebuck, et le président lui disant: "Madame, vous êtes accusée de posséder les deux plus beaux yeux des trois royaumes. Qu'avez vous à répondre? Confessez vous votre faute, et vous repentez-vous d'être belle?" En pareil cas, il est assez difficile qu'on ne s'avoue pas coupable. Mais le crime une fois prouvé, quelle en sera la peine?

Lord John Russell comprenait et convenait lui-même que la corruption est dans presque tous les cas insaisissable, et qu'il fallait compter, pour la réprimer, beaucoup plus sur l'amélioration des mœurs que sur la force des lois. Il disait, en proposant son dernier bill:

"Espérons que de meilleurs sentimens, des meilleures habitudes, et un plus grand respect pour les principes de moralité seconderont ces mesures. Ce n'est pas à l'aide de la législation seule que nous pouvons espérer de réussir dans cette entreprise, mais il est de notre devoir de prouver que, quant à nous, nous sommes disposés à adopter à cet égard toutes les mesures qui s'accorderont avec la justice. Je suis loin de désespérer qu'avec les progrès de l'instruction, la diffusion de l'education religieuse, avec l'amélioration générale qui pourra être introduite dans la morale publique, il s'élève aussi un sentiment de réprobation contre la corruption qui préviendra le retour de faits semblables à ceux dont nous avons eu jusqu'à présent le spectacle."

Nous rendons justice aux bonnes intentions de lord John Russell; mais nous ne pouvons nous empêcher de regarder les espérances qu'il exprime comme de généreuses illusions. Il est difficile de croire à une amélioration prochaine des mœurs publiques en Angleterre, en presence des scènes incroyables dont le parlement lui-même a été le théâtre durant cette session. La Chambre des Communes nous a donné des représentations uniques; c'étaient de véritables fables de La Fontaine en action. Il ne faut pas croire que ce soit du côté du gouvernement que M. Roebuck le promoteur de l'enquête ait rencontré le plus d'opposition à sa célèbre enquête. Mon Dieu non! M. Roebuck, avec tout son esprit, ou plutôt à cause de tout son esprit, étant ce qu'on appelle vulgairement un assez mauvais coucheur, ce sont en général ses confrères en radicalisme qui lui jouent les plus mauvais tours. Ainsi, quand M. Roebuck fit une motion pour le choix des neuf membres qui devaient composer la commission d'enquête, le représentant radical de Finsbury, M. Duncombe, entreprit de ridiculiser son collègue, et s'avisa pour cela d'un singulier expédient. Il proposa que chaque membre de la commission fut tenu de prêter serment qu'il n'avait jamais usé des moyens de corruption; ce qui était le moyen de n'avoir pas de commission. La formule du serment était ainsi conçue:

"Moi, N.... je déclare solennellement que jamais, directement ou indirectement, je n'ai été, à ma connaissance, coupable, ni par moi-même ni par mes agens, d'aucun acte de corruption pour obtenir un siége au Parlement, que je n'ai jamais payé ou promis de payer, ou en l'intention de payer ou de faire payer aucune somme d'argent en dehors des dépenses légales, et que je n'ai jamais participé en aucune façon à aucune démarche de corruption dans une élection."

En faisant cette motion, M. Ducombe ajoutait:

"J'ai ouï-dire que si on imposait ce serment aux honorables membres avant qu'ils fussent nommés commissaires, la Chambre ne pourrait pas venir à bout de constituer une commission. J'aime à croire que cela n'est pas vrai; j'aime à croire qu'il y a dans cette Chambre au moins neuf personnes qui pourront prêter ce serment."

M. Duncombe, dans l'attitude de Diogène avec sa lanterne, cherchant, non pas dix justes comme dans l'Evangile, mais seulement neuf justes, dans les six cent cinquante-huit membres de la Chambre des Communes, est une figure digne du crayon de H. B., le caricaturiste si populaire de l'Angleterre. Le meilleur de la chose, c'est que M. Duncombe, avec un cynisme qu'il prenait pour de la franchise, se mettait lui-même en dehors de l'épreuve, et s'avouait indigne de prêter le serment qu'il voulait imposer aux autres. Les confessions de M. Duncombe ne manquent cependant pas d'une certaine couleur pittoresque:

Le bon tint conseil et dit: Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune.
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux;
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidens
On fait de pareils dévoûmens.

L'histoire nous apprend donc qu'en cet accident M. Duncombe fit ce dévoûment. Nouveau Curtius, il jeta le premier dans le gouffre de la publicité sa réputation parlementaire; ce qui n'était pas, dit-on, un sacrifice bien considérable. Il fit donc sa confession avec l'aisance d'un homme qui n'a plus rien à perdre:

Ne nous flattons donc point; voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.
Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons.
Que m'avaient-ils fait? Nulle offense;
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

"Quant à moi, dit M. Duncombe, je dois avouer que si je devais être un des membres de la commission, je ne pourrais prêter le serment que je propose; je pourrais le prêter en ce qui concerne Finsbury, mais, malheureusement pour moi, j'ai été autrefois candidat pour le très pur et très immaculé bourg de Pontefract. (Grands rires.) J'ai dépensé 4,000 liv. sterl. (100,000 fr.) à Pontefract, et je n'hésite pas à dire que je les ai dépensés en grossières manœuvres de corruption. J'y ai été battu cependant. Malheureusement aussi j'ai été candidat pour le bourg de Hertford; j'y ai été vainqueur trois fois, vaincu deux fois, mais je dois dire que j'ai laissé sur la place beaucoup plus de 30,000 liv. (750,000 fr.) J'avais à lutter contre des influences aristocratiques, ce qui coûte beaucoup plus cher. J'avais à lutter contre un système de baux à la semaine qui mettaient les votans à la merci de leurs propriétaires. Ainsi lord Salisbury mit une fois à la porte un grand nombre de ses locataires, et, quand ils furent en plein air, j'eus à payer les briques et la chaux et à leur faire bâtir des maisons. J'ai fait bâtir soixante-trois maisons de cette façon. J'ai dépensé la moitié de mon argent en corruption directe, l'autre moitié en traitant mon monde. Après ce que je viens de dire, je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne puis prêter le serment. Je voudrais seulement voir les positions qui le prêteront; ils feraient certainement l'admiration de leur pays; le public accourrait par troupeaux pour les voir entrer dans la salle d'enquête, et les voir revenir avec un rapport contre leurs collègues réputés coupables de ces manœuvres dont ils seraient eux-mêmes si parfaitement innocens. Je pense qu'après ma confession je n'ai plus un mot à ajouter."

Je me dévoûrai donc, s'il le faut; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi;
Car on doit souhaiter, selon toute justice,
Que le plus coupable périsse.

Il se trouve donc que M. Duncombe a dépensé, dans cinq élections, la modique somme de 850,000 fr., et qu'il les a dépensés, de son propre aveu, en manœuvres publiques de corruption. Vous imaginez peut-être qu'en entendant ces singuliers aveux le parti libéral jettera les hauts cris. Point de tout: il suffit que M. Duncombe soit radical pour que tout lui soit permis, pour que son cynisme devienne de la franchise, et pour que sa confession lui tienne lieu de contrition.

M. Roebuck cependant ne prit pas pas si patiemment l'attaque de son confrère et il répondit très vertement:

"Quand on fait une motion dans cette Chambre, il faut la faire honnêtement et franchement; il ne faut pas se parer d'une vertu que l'on n'a pas; il ne faut pas se donner pour patriote, tandis qu'on se met en travers de ceux qui ont de bonnes intentions.... L'honorable membre, dans un langage oblique, aussi oblique que sa motion, a essayé de jeter du doute sur mes intentions.... Ceux qui veulent protéger la cause de la pureté, doivent le faire par des exemples autant que par des préceptes. Il ne faut pas venir dire à la Chambre: "Je désire être pur," et dire en même temps: "Je suis corrompu." Cela peut faire rire; mais je ne sais pas trop ce que pensera le pays de la morale ésotérique de l'honorable membre qui s'égale ici sur un sujet dont il sauserait pas parler hors de cette enceinte.... Sied-il donc aux représentans d'un grand peuple de traiter avec légèreté et avec dédain les axiomes les plus communs de la morale? Ne devons-nous donc pas empêcher, si cela est possible, que cette corruption n'envahisse toutes les familles du royaume? De pareilles dispositions, si elles étaient connues en pays étranger, nous y feraient fort peu d'honneur."

Ici les affaires se gâtent; M. Duncombe se lève et dit, en faisant allusion à une séance de la Chambre où M. Roebuck avait traité M. O'Connor de lâche démagogue:

"Je ne suis pas de ceux qui attaquent les gens en leur absence, et qui, lorsqu'on les somme de justifier leurs attaques, refusent de répondre."

M. Roebuck: — Je demande le rappel à l'ordre. Si l'honorable membre a voulu parler de moi, je le somme de spécifier son accusation.

M. Duncombe: — Je ne suis pas de ceux qui attaquent les gens en leur absence.... et si le bonnet va à quelqu'un ici, qu'il s'en coiffe.... Je ne suis pas de ceux....

Sir Edward Knatchbull: — Je demande le rappel à l'ordre. Il est évident que l'honorable membre veut parler d'un autre honorable membre.

M. Duncombe: — Je n'ai attaqué personne.

Sir Edward Knatchbull: — Ces discussions ne peuvent que nuire à la dignité de la Chambre. J'espère que le président interviendra.

M. Duncombe. — Alors, puisqu'il le faut, je reviendrai à la question. J'ai été accusé d'avoir fait une confession effrontée. Je n'ai fait que dire la vérité, et l'honorable membre peut penser ce qu'il voudra de ces aveux de fragilité humaine (*of human frailty*) Peut être ces aveux valent-ils mieux que ces prétentions présomptueuses à une vertu supérieure qui n'a pour témoignage que les assurances de l'individu qui s'en vante.

Sur quoi la Chambre vota et rejeta la proposition de M. Duncombe à une majorité de 143 voix.

[*La fin à demain*]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi soir, 6 décembre 1842.

Il n'est survenu que peu de changemens sur le marché depuis notre dernière revue, les produits reçus de l'Ouest cette semaine, ont apporté plus d'activité sur nos différens marchés. Le coton arrive en abondance, les arrivages excèdent de beaucoup ceux de l'année dernière à pareille époque. La récolte de cette année sera, selon les apparences, aussi forte que celle de 1840.

Le marché monétaire est toujours dans le même état. Les banques ont repris leurs paiemens en espèces et elles ne sont pas trop tourmentées de demandes d'argent. Il y a quelques jours les billets des 1re et 3de municipalités ont subi une forte dépréciation, mais aujourd'hui ceux de la Première Municipalité ont gagné 2 à 3 pour cent à cause de la grande vente de terrain appartenant à cette corporation, qui doit avoir lieu sous peu. Le montant de ces ventes est payable en billets de la Première Municipalité.

Le temps a été très chaud depuis vendredi. Le fleuve ne monte pas.

COTON. — Arrivé depuis le 2 du courant, de Louisiane et Mississippi 19,984 balles; Tennessee 4,713; Arkansas 385; Lac 117; Florides 74; Texas 41 balles: Ensemble 25,104 balles: Expédiées dans le même espace de temps, pour Liverpool 8,017 balles; Glasgow 2,012; Hull 1,845, Havre 1,967; Brême 1,500; New York 850; Boston 739. Ensemble 16,634 balles. Ce qui augmente le stock de 8,470 balles, et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 121,656 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er. Stock en mains.		4,498
Reçu depuis trois jours,	25,104	
Antérieurement,	254,571	279,675
		284,103
Expédié depuis trois jours,	16,634	
Antérieurement,	145,914	162,448
Stock en mains		121,656

A l'ouverture du marché, samedi dernier, la demande était très active; durant cette journée seule 5,500 balles ont changé de mains à des prix en plein. La demande était la même, hier les ventes ont été de 3,800 balles, principalement pour les marchés d'Angleterre. Aujourd'hui, peu de ventes seulement ont eu lieu, elles ne se composent que de 2,200 balles. La clôture du marché était très ferme à nos cotes ci-après.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	4 1|4 à 5 1|4
Ordinaire,	5 3|4 à 6
Bon ordinaire,	6 1|4 à 6 3|4
Bon ordinaire et petit courant,	7 à 7 1|2
Petit courant et courant,	8 à 8 1|2
Bon courant,	9 à 9 1|2

TABAC. — Quelques ventes par petits lots se sont faites aux prix du cours depuis notre dernière revue. Les arrivages sont toujours très faibles, mais les rivières des hauts étant actuellement navigables, sous peu ils seront de plus d'importance. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il y a plusieurs ordres sur le marché, mais on attend pour les remplir un stock permettant plus de choix. Nous conservons toujours nos cotes, c'est à dire 2, 4 1\|2 et 5 1\|2 pour les beaux lots X secondes et premières. Les autres descriptions sont cotées proportionnellement.

Arrivé depuis le 2 du courant, 208 boucauts: Expédié dans dans le même espace de temps, pour Brême 32 boucauts, New York 67; Boston 16. Ensemble 115 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1842 — Septembre 1. Stock en main		2356
Reçu depuis trois jours,	209	
Antérieurement.	2,655	2,864
		5,121
Expédié depuis trois jours,	135	
Antérieurement,	4,816	4,951
Stock en mains		200

SUCRE. — Depuis notre revue de vendredi soir, le marché s'est maintenu dans le même état. Les ventes n'ont principalement lieu que pour la spéculation. Les arrivages ont été très élevés, le stock actuel est évalué à environ 3,500 boucauts, dont 3000 sur la plate-forme et 1,500 au débarcadère d'en bas. Les ventes pour l'expédition ne se composent que de 450 boucauts pris principalement dans les qualités cotées de 3 1\|2 à 4 1\|4. Nous n'avons aucun changement à faire à nos dernières cotes, qui sont toujours 3 et 6 aux qualités extrêmes. Nous n'avons été informé d'aucune vente sur habitation.

Les sucres de la Havane sont très calmes, le stock sur place est d'environ 1,100 caisses. Nous les cotons comme suit; blancs de 9 1\|2 à 10, brun de 6 à 6 1\|4 cents.

MÉLASSE. — Les affaires ont été très modérées. Le stock sur la levée, déjà très considérable, augmente encore journellement par les nouveaux arrivages. Nous cotons de 14 à 15 cents le gallon en bon barils de chêne et de cypre. Pas de vente sur habitation.

FARINE. — Nous signalons une vente de 700 barils superfine, qui a eu lieu hier, pour l'île de Cuba, à $1 25. Les arrivages sont toujours très faibles et les détenteurs se maintiennent fermes à $4 25 et $1 30, quelques uns même ont cherché à obtenir une hausse.

PRODUITS DE L'OUEST. — La reprise de la navigation de l'Ohio nous a amené sur le marché quelques provisions, mais les arrivages, cependant, ne sont pas encore assez importans pour nécessiter un changement dans les prix. Les détenteurs constamment désireux d'écouler leur vieux stock qu'ils le laissent aller aux prix qu'ils en trouvent.

La Graisse est toujours en bonne demande à 6 1\|2 la prime leaf, quelques barils nouvelle ont changé de mains à ce prix. Jambons 6 1\|2, plats côtés 4 1\|4 à 4 1\|2, épaules 3 1\|2 à 4. Le Porc mess est rare, les détenteurs sont fermes à $9 25 et $9 75 par baril, M. O. de $6 25 à $6 50, prime de $5 à $5 25, P. O. $4 à $4 25. Bœuf mess de $9 50 à $9, prime $7.

WHISKEY. — Cet article étant très abondant sur place, par suite des derniers arrivages, les prix ont baissé. Nous cotons le rectifié de 20 à 22 cents par gallon. Toujours pas de commun sur place.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE. — Les différentes descriptions de ces articles sont en assez bonne demande, les ventes se font régulièrement à nos dernières cotes, comme suit:

Toile du Kentucky 13 à 14 comptant, de 15 à 16 et terme, de Inde 13 à 17; Corde du Kentucky de 5 à 6 comptant et à terme.

CAFÉ. — Le marché est très calme. Les ventes n'ont lieu que par petits lots aux prix ci-après. Le Havane prime vert 8 à 9 1\|4, inférieur et courant 8 1\|4 à 8 3\|4. Rio, 8 3\|4 à 9 1\|4.

SEL. — Sans changement.

CHANGE. — Le change sur le Nord a été en bonne demande depuis notre dernier rapport, les taux se sont améliorés. Les taux des traites sur l'Europe est le même.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	6 à 6 3|4 p. ct. de prime.	
France,	5 40 à 5 51 1|4	do
New-York, 60 jours de vue 1 3|4 à 2 d'escompte.		
Do	30 de do.	do
Do	à vue do	do
Checks,	pair à 1|2	do
Philadelphie 60 jours de vue,	2	do
Do	à vue	1|2	do
Boston	60 jours	1 1|2 à 2	do

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.

Ceux de $1000	1 1|2 à 2 p. ct d'escompte	
do 500	1 à 1 1|2	do
do 50 et de 100	1 à 1	do
Espèces	pair	
Billets de la Banque de l'Union	pair	
do Artisans & Commerçans	pair	
do Louisiane	pair	
do Cité	pair	
do Commerce	pair	
do Etat de la Louisiane	pair	
do Consolidée	15 à 18 p. c. escompte	
do Canal	[illegible]	do
do Carrollton	[illegible]	do
do Citoyens	13 à 15	do
do Améliorations	40 à 42	do
do Atchafalaya	60 à 65	do
do Exchange	30 à 35	do
do Orléans	37 à 40	do
do de la 1re Municipalités	15 à 16	do
do 2de do	12 à 15	do
do 3me do	15 à 16	do
do Alabama	15 à 16	do
do Kentucky	pair à 2 p. cent	do
do Tennessee	3 à 4	do
do Ohio	5 à 6	do
do Illinois	60 à 62	do
do Indiana	3 à 5	do

FRET. — Le fret est en meilleure demande; depuis notre dernier rapport plusieurs navires ont pris chargement aux taux ci-après.

FRET.

Coton pour Liverpool	1 1|2 d	
Do de Havre,	1 cent	
Do de New York,	1 1|2 par livre	
Do de Boston,	1 1|2 do	
Tabac pour Cowes,	00 à 00	
Do de Londres directement,	00 à 00	
Do de New York,	6 00 à 00	
Do de Boston,	6 00 à 00	
Do de Philadelphie,	6 à 00	

HAVANE, 3 décembre.

Cours de la place. — Farine de la Nouvelle Orléans $16 à [illegible] jambons [illegible] 9 à 10; graisse 11; porc 9 à 11; beurre 12 à 20; Café première qualité 9 à 10, 2de et 3me $4 à 8; triage 4 à 5; sucre mélangé 6 à 8 à 9; blanc 7 à 9; brun 3 à 4 à 4 1\|2; jaune 4 à 4 à 5 1\|2; tabac vuelta abajo 15 à 25.

Depuis hier à 3 heures de l'après midi, M. JOSEPH LOMBARD père, né à Noyers, département de l'Yonne, (France,) à l'âge de 72 ans, depuis longtemps habitant de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Daumer et Lombard sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures précises P. M. Le corps est exposé rue Toulouse No. 120 entre Bourbon et Dauphine, chez M. Gaspard Bonne. 7 déc—1

CANDIDATS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Messieurs, — Veuillez annoncer dans votre estimable feuille, que M. AUG. VIAVANT sera soutenu à la prochaine élection de Recorder pour la Municipalité No. 3, par la majorité des votans. 30 nov

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. CHARLES CUVELLIER, comme candidat à la place de Recorder de la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. M. DUPERU sera soutenu à la prochaine élection du Recorder de la 3me. Municipalité, par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

1er déc —

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Orleans, Sears, New York, A. Cohen
St. Mary, Foster, New York, J W Stanton & co
Goel. Wm Bryan, Moss, Vera Cruz, Capdevielle & Cucullu

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes — avec le navire John Hale, la barque Peru, ainsi que le brick Daniel Webster.

Navire à vapeur Alabama, Windle, en 3 jours de la Havane.

Brick Confidence, Bailey, de Newport, R. I.
Goel. Dolphin, Houston, de Kingston, Jam.
Goel. Gen. Cobb, Hammond, de la Martinique.
Steamer Tribune, Ballard, Cincinnati.
" Louisiana, Tufts, New Carthage.
" Gen. Morgan, Jones, Louisville.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

D'ANGLETERRE.

Columbia	19 nov	12 déc
Britannia	4 déc	1 jan.

Les navires HANOVER, pour le Havre, MELFORD et AMAZONE, pour Liverpool, seront expédiés en douane demain. Les expéditeurs sont invités à porter leur manifeste à la douane aujourd'hui.

7 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

Le capitaine ni les consignataires du navire français CHATEAUBRIAND, ne paieront aucunes dettes qui pourraient être contractées par l'équipage ou les gens du navire.

6 déc HERBAULT FRERES, 66, rue St. Louis

AVIS — Toutes les personnes ayant des reclamations contre le navire ST. MARY pour réparations &c. &c. peuvent présenter leur compte immédiatement à

J. W. STANTON & Co., Encoignure Lafayette et Magasins.

6 déc

AUX HABITANS

DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS vous est donné que jeudi, 8 du courant, une assemblée aura lieu dans le café encoignure Louisa et Levee. Les amis de M. Cuvellier sont priés de ne pas y manquer. Rendez-vous à 6 heures du soir. 7 déc

AVIS. — Le terme fixé par les soussignés pour la durée de leur société de commerce étant expiré depuis un an, et ces messieurs se décidant à liquider, prient les personnes à qui ils doivent, tant particulièrement que collectivement, de présenter leurs comptes qui seront immédiatement soldés, et les personnes qui doivent à la société de venir régler dans le plus bref délai, dans le cas contraire, les comptes seront mis en cour.

Ils ont en magasin

700 paniers Huile première qualité, Bile 24 onces
24 boucauts Sceile assortie
600 caisses Vin Muscat Frontignan
[illegible] do Raisins assortis
[illegible] do Fleur d'oranger.
200 do Vin blanc en bouteille et dem. bouteille, première qualité
[illegible] do de 24 boîtes Sardines à l'huile
20 do P uneaux, de 24 pantons chaque
100 do Vermicelle et Macaroni.
[illegible] barils P.omb à gibeyer.
40 do. Porc.
30 do. Vin blanc première qualité.
30 do. Vinaigre de Bordeaux.
30 barriques Vin de Bordeaux.
9 pipes Eau-de-vie.
150 caisses Vin rouge de Bordeaux.
30000 Bouchons.

Gin, Brandy, Huile à lampe, Graisse, Cordages goudronnés et Manille, Thé, Café, Sucre de la Havane et du pays, Absinthe, Anisette, Madère, Papier, Tabac, Cigares, Blanc de baleine, Chandelles de suif, et un assortiment complet de Grocerles qui se vendront aux prix les plus bas.

Nouvelle-Orléans, le 7 décembre 1842.

F. ROY & MICHEL, 66, rue St. Philippe.

7 déc —

VIN rouge en caisses, Chateau Lascombe, St. Gemme, (près de Gruau St. Julien) d'une qualité très supérieure, importé depuis un an, à vendre par

D. & E. FEHRMAN, 30, Bank Place

7 dec —

1560 PIASTRES en bons de la 1ère et 3de. municipalité, à vendre par

M. ROSITAILLE, 30, Commerce

7 dec —

CHANGEMENT DE DOMICILE — Le Bureau de la Compagnie d'Assurances des Marchands vient d'être transporté à l'encoignure des rues Conti et Royale.

7 dec —

MADERE, Sherry, Hock et Bordeaux — Des crûs les plus célèbres, en quarts de pipes demi-caisses et en caisses, constamment en main et à vendre chez

7 dec J. L. LAVILLEBEUVRE, 10, Commune.

MELASSE, 11,000 gallons à livrer sur habitation, à vendre par

7 dec MAUNSEL WHITE & Co.

RAISINS secs frais M. R. à vendre par

7 dec GEO. GREEN & BROTHER 81 Gravier

CHAMPAGNE d'excellente qualité, en magasin et à vendre par

7 dec Wm FREHN, 46, Douane

FOIN — 400 balles de Nord, en debarquement du navire Huntsville de New York, à vendre par

HULLEN & WOODRUFF, 66, Camp

VIN rouge de Bordeaux — 50 barriques dernièrement reçues à vendre par A. DURAND,

7 dec 75, Vieille Levée

VIN blanc en baril, à vendre par

7 dec A. DURAND, 75, Vieille Levée

2500 Dames-jeannes de 4 gallons, à vendre par

7 dec A. DURAND, 75, Vieille Levée

ANISETTE — 40 caisses anisette supérieure à vendre par

7 dec A. DURAND, 75, Vieille Levée

VIN de Bourgogne — 100 caisses, à vendre par

7 dec A. DURAND, 75, Vieille Levée

VIN blanc — 50 caisses à vendre par

7 dec A. DURAND, 75, Vieille Levée

TOILE à voile — 20 pièces de Russie, à vendre par

7 dec A. DURAND, 75, Vieille Levée

COGNAC en 1\|2 pipes, à vendre par

7 dec A. DURAND 75, Vieille Levée

MAQUEREAUX 150 barils 1, 2 et 3, en barils, demi-quarts et huitièmes de barils, en debarquement de la barque Boston, à vendre par

7 dec HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

BEURRE de Goshen et de l'Ouest — 60 barillets dernièrement reçus, à vendre par

7 dec HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

MARCHANDISES de Lowell, à vendre par

7 dec HARROD, & DARLING, 49, Commune

CORDAGE de chanvre de 2 1\|2 à 6 pouces, à vendre par

7 dec HARROD & DARLING 49 Commune

CIGARES de la Havane — Un assortiment complet de marques de choix, à vendre par

7 dec J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levee

CAFÉ vert de la Havane, à vendre en magasin, par

7 dec J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

SUCRE de la Havane, blanc et brun, à vendre par

7 dec J. M. CABALLERO, 32 Vieille-Levée

SOIERIES — Un envoi de 20 caisses contenant des lastings, cravates, écharpes, mouchoirs, chapeaux de dames, &c. récemment reçu et à vendre par

7 dec WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.

COTON blanc — 100 balles coton écru, pour draps et chemises 4\|4 et 3\|4 à vendre par WOOD & SIMMONS,

7 dec 80, Magasins

VIN rouge — 500 caisses vin St Julien, en debarquement du brick Architect, à vendre par G BEDFORD,

7 dec 47, Commune

VIN blanc — 240 caisses vin de Grave, excellente qualité, en debarquement du brick Architect, à vendre par

7 dec GEO. BEDFORD, 47, Communes

CHAUX de Thomaston — 700 barils en bon ordre, chargement de la barque George Henry, en debarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD,

7 dec 47, Commune

TABAC — 30 caisses excellent tabac à chiquer, en debarquement et à vendre par GEO. BEDFORD,

7 dec 47, Commune

BLANC de baleine et huile — 700 caisses blanc de baleine de première qualité, 3000 gallons huile épurée, d'hyver, en debarquement et en magasin, à vendre par

7 dec RICE & HATHAWAY, 71, Magasins

SUCRE, café et thé — 60 barils et caisses sucre en pains de la N. Orléans et de Boston, sucre blanc de la Havane, café Java, vieux gouvernement, idem de Rio et de la Havane, 100 colis thé impérial, poudre à canon et Young Hyson, à vendre par RICE & HATHAWAY,

7 dec 71, Magasins

MAQUEREAUX et Morue — 500 paquets nouveaux maquereaux, Nos 1, 2 et 3, en demi quarts et barils, 300 caisses superbe morue, en magasin et à vendre par

7 dec RICE & HATHAWAY, 71, Magasins

TOILE à voile — Dimitry Brusigine, Jogan Brusigino, Serikoff, impériale, Ravens Duck épaisse et mince, en magasin et à vendre par RICE & HATHAWAY,

7 dec 71, Magasins

TAPIS — Un grand assortiment de tapis de Walton et Bruxelle, 3 plis gros grains, à vendre à des prix extrêmement bas, en gros et en détail, rue de Chartres, No 28, par

7 dec H. SCHOONMAKER.

TAPIS et Toile cirée — Un très grand assortiment de dessins nouveaux, provenant des meilleures manufactures, à vendre par H. SCHOONMAKER,

7 dec 23, rue de Chartres.

CORDE et Ficelle d'emballage — 50 rouleaux et 100 packages excellente qualité, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

7 dec 94, Poydras.

PORC — 300 barils mess, sell et prime, à l'inspection et à vendre par

7 dec JOHN R. SHAW & Co, 94 Poydras

CIGARES Metes — 50 milliers en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

7 dec 94 Poydras.

TABAC manufacturé — 400 caisses, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

7 dec 94, rue Poydras.

CHANDELLES Sebaises — 30 caisses, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

7 dec 94, rue Poydras.

WHISKEY de Monongahela — 36 barils très vieux, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

7 dec 94, rue Poydras.

BEURRE de l'Ouest — 40 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,

7 dec 94, rue Poydras.

A LOUER. Le magasin No. 35, rue Gravier. S'adresser à WOOD & SIMMONS,

7 dec 80, Magasins

A LOUER — Une Maison rue du Camp, entre Julia et Girod, attenant la résidence de M. H. Mc Call, ayant 3 étages et rez de chaussée, jardin de cour, water works, &c, très confortable pour une petite famille.

Une autre Maison même distribution, immédiatement derrière celle ci-dessus décrite, faisant face à la rue Ste Marie.

Une Maison neuve en briques à 3 étages et magasin au rez de chaussée, cuisine haute, cour briquetée, water works, &c face au marché Poydras, côté sud ouest.

Cette belle propriété encoignure Canal et Baronne, occupée comme pension par Madame Bernard. [illegible] possession immédiatement. S'adresser à

J. U. LAVILLEBEUVRE, 140, Commune.

CAFÉ de Rio — en doubles sacs, nouvelle récolte, de bonne qualité, en debarquement du navire Wedan, de Rio, à vendre par

6 déc JOSHUA DIXON, 19 Royale

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS. — District oriental de la Louisiane. — Dans la faillite de Kohn, Daron & Co. — No. 194.

En vertu d'ordres de la Cour susdite et sous la direction de H. C. Cammack, chargé de vente, je procéderai à la vente le vendredi, 9 me jour de décembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à la Nouvelle Orléans, de tous les droits, titres et intérêts desdits faillis soit comme associés, soit individuellement, dans et aux propriétés suivantes, savoir:

1o. 200 actions de fond capital de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'incendie de l'Etat de la Louisiane, $50 payées par action.

2o. 23 actions du fond capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, $100 payées par action.

3o. 20 actions de fond capital de la Compagnie d'Assurance de l'Océan de la Nouvelle Orléans, $50 payées par action.

4o. 64 actions du fond capital de la Banque des Commerçans et des Artisans de la Nouvelle Orléans, $50 payées par action.

5o. 27 actions du fond capital de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée, $100 payées par action.

Conditions — Pour les dites actions ci-dessus décrites, un cinquième comptant, et la balance à [illegible] jours de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant garantie par acte notarié sur les dites actions.

6o. La moitié indivise de toute cette portion de terre établie comme habitation sucrière située dans la paroisse de Ste. Marie, comté des Attakapas, dans cet Etat, faisant face au bayou Teche, à une distance d'environ six milles au-dessous de la Nouvelle Ibérie, mesurant six arpens et quelques vingt dix pieds plus ou moins de face sur chaque côté du dit bayou, sur quarante arpens de profondeur, aussi de chaque côté du dit bayou, bornée en haut par les terres appartenant ou ayant appartenu aux héritiers de Claude Frilot, et en bas par les terres de St. Marc Darby, ensemble avec une sucrerie en briques, et toutes les autres maisons, bâtisses et autres améliorations y existant, et tous les droits, privilèges et avantages y appartenant de quelque manière que ce soit, sans exception ni réserve.

Conditions: — Un cinquième comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur la propriété susdite.

7o. La moitié indivise du lot No. 9, plus particulièrement décrit en un acte passé par devant Wm. Christy, notaire, le 29 janvier 1834, mesurant 30 pieds 2 pouces et 2 lignes face au chemin public, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton; 66 pieds 5 pouces et 4 lignes dans le bas, et 66 pieds 9 pouces et 1 ligne dans le haut, traversant dudit chemin public à ladite rue Clinton, entre les rues Douane et Bienville; ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances. L'acquéreur assumera sur le montant de son enchère, le paiement de la moitié indivise de la somme due aux commissaires de la caisse d'emprunt, s'élevant à $11,052 20, payables le 20 février 1847, et le paiement de la moitié indivise de vingt-huit bons de la somme de $270 01 chaque, payables les 20 et 20 janvier et juillet de chaque année, commençant en juillet de la présente année, le tout ainsi qu'il est stipulé dans un acte passé par devant Félix de Armas, le 30 janvier 1837, entre Denis Prieur, maire, et John Riddell et autres, et la balance, s'il y en a, comme suit: un cinquième comptant et le reste à six et douze mois, en billets endossés à la satisfaction du chargé de vente et garantis par hypothèque sur ladite propriété.

8o. Quatorze lots de terre dans le faubourg Livaudais, formant l'îlet No. 140. Lesdits lots sont numérotés de 1 à 14 inclusivement ainsi qu'il appert au plan dressé par Zimpel le 26 mai 1833. Ledit îlet est borné par les rues, Prosper, Ste. Denis, Dryades et la ligne séparant ledit faubourg du faubourg Lafayette. Copie dudit plan sera exhibée le jour de la vente.

Conditions: Un cinquième comptant et la balance à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur ladite propriété.

9. La moitié indivise de deux îlets de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés par les lettres I et O. L'îlet I est compris entre les rues de la Levée, Burdett, de Armas et Adams et divisé en 22 lots de terre numérotés de 1 à 22, et l'îlet O, est compris entre les rues Levée, Washington, Macarty et Burdett et divisé en 24 lots de terre, numérotés de 1 à 24, le tout ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Louis Bringier voyer général, en date du 10 novembre 1836 et déposé en l'étude de Carlos de Armas notaire; ensemble avec toutes les améliorations, privilèges et dépendances.

Conditions — Les mêmes que pour le No. 8.

10. Deux îlets de terre situés dans la ville de Harrisville, paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 20 et 50 sur un plan dressé par Bolston, voyer le 17 mars 1837. L'îlet No. 20 contient 20 lots et mesure 360 pieds de face à la rue Nashville, la même dimension de face à la rue Eleonore, 240 pieds de face à la rue Prytannee, et la même dimension de face à la rue Pitt. L'îlet No. 53 contient 20 lots et mesurant 300 pieds de face à la rue Nashville, la même dimension de face à la rue Eleonore, deux cent quarante pieds de face à la rue Pitt et la même dimension de face à la rue Jeanette, avec tous les droits, servitudes et dépendances. L'acquéreur assumera sur le montant de son enchère le paiement de trois billets tirés par Joachim Kohn en faveur de C. Kohn, de $100 chaque, dus les trois avril 1842, 1843 et 1844 et portant intérêt à dix pour cent du jour de l'échéance, et la balance, s'il y en a, comptant.

11o. Le neuvième indivis de tout ce morceau de terre irrégulière, formant une partie du terrain généralement connu sous le nom de *Houmas Tract*, situé dans le fond de trois habitations ou morceaux de terre dans la paroisse de l'Ascension, dans cet Etat, sur la rive gauche du Mississipi, étant les propriétés de Dourades Bringier, François Laville et des héritiers de Wade Hampton, commençant dans le fond des deux premières habitations à la distance de quatre-vingts arpens du fleuve Mississippi et à la distance de vingt cinq arpens dans le fond de l'habitation des dits héritiers Wade Hampton, lequel morceau de terre contient neuf mille quatre cents trente arpens, et quatorze quatorze centièmes de superficie et dont les lignes courent au fond des dites habitations au lac Maurepas et à la rivière Amite. Le tout conformément à un plan certifié par H. J. Williams, arpenteur général des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane, le 7 mai 1838.

Conditions: — L'acquéreur assumera sur le montant de son enchère le paiement d'un billet de $4697 85 dû le 17 ou 30 mai 1843 et de $3 par acre pour les frais de procès, et la balance, s'il y en a, à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

12o. Certaines comptes appartenant à ladite faillite, lesquels sont plus particulièrement détaillés dans la cédule enregistrée le 21 novembre 1842, et auxquels il est ici référé. Les comptes seront vendus article par article.

Les actes de vente et de garantie aux frais des acquéreurs par-devant Lucien Hermann, notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshall des Etats-Unis.

7 dec — 7, 21 et 30.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS — District Oriental de la Louisiane — No. 205. — H. C. Cammack, chargé de la vente des biens de Seraphin Cuillo, en faillite.

En vertu d'un ordre de la Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le jeudi 15 décembre 1842, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Une portion de terre située au faubourg Washington, désignée par les Nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No. à [illegible] plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 1er. juin 1808 et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, notaire public; lesdits lots forment l'encoignure des rues St. Ferdinand et Amour, et [illegible] 145 pieds de face à la rue St. Ferdinand, ensemble [avec] les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

2o. Vingt lots de terre dans le faubourg Washington, désignés sous les Nos 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 24 de l'îlet No. 29, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par Lemons Carlsy, voyer, en date du 17 juin 1848 et déposé en l'étude de Bosnett, notaire public. Les lots du No. 4 au No. 12 inclusivement mesurent chacun 24 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Prosper et Clouet. Les lots Nos 14 à 21 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Félicien sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, le lot No. 13 formant l'encoignure des rues Prosper et Féliciana. Le lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Féliciana, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue de Avril, sur laquelle il forme encoignure.

3o. Un lot de terre dans le faubourg Marigny, étant le No. 1 de l'îlet No. 31, mesurant 31 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, ainsi qu'il appert d'un plan déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public.

4o. Tous les droits, titres, intérêts et réclamations du failli à deux lots de terre situés sur le côté de la Baie de Mobile, comté de Baldwin, en l'Etat d'Alabama, étant les divisions 4 et 5 de la section No. 27, township No. 7 sud, rangée 2 est, contenant ensemble 71 acres 44 centièmes de superficie.

Conditions — Pour les propriétés dans la ville, un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement avec intérêt à 10 pour 100 par an du jour du paiement à échéance. Pour les deux lots de terre à la Baie de Mobile, comptant, sujets à une hypothèque existant en faveur du vendeur, de $440 90 cts, et tous les intérêts en dépendant.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant D. McCay, notaire public.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshall des Etats Unis.

19 nov — 26 10, 13, 20, 7 et 13.

AVIS LEGAUX

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, District Oriental de la Louisiane — Present l'honorable J. H. McCaleb, 3 décembre 1842 — Dans la faillite de A. Mauris, individuellement, et comme associé de A. Mauris & Co — Pétition de Thos. Slidell, chargé de la vente.

Sur lecture de la pétition dudit chargé, pour vendre les biens abandonnés, par ledit failli, consistant en marchandises en magasin, installations de bureau, actions de banques, billets de la banque des Citoyens et de la banque de Wetumpka, pour du comptant, comme aussi pour être autorisé à recevoir en paiement et en règlement des comptes arriérés et de billets dont les échéances sont actuellement passées, ou qui plus tard viendraient à échoir et à être protestés, ou non payés à maturité, appartenant à ladite faillite; en billets des différentes municipalités et des banques de la ville de la Nouvelle-Orléans, le tout devant être premièrement soumis à un commissaire des faillites pour connaître son opinion sur la convenance de ce mode d'opérer; et aussi de vendre à l'enchère publique telles dettes que ledit commissaire penserait ne pas valoir les frais de collection. Il est ordonné que l'audition de ladite pétition aura lieu vendredi 16 décembre, à 10 heures du matin, lieu et heure auxquels devront comparaître les créanciers de la faillite et toutes autres personnes y intéressées, pour déduire les raisons, s'il y en ont, pour lesquelles la demande faite dans la pétition ne serait pas accordée.

Copie Certifiée. N. R. JENNINGS, greffier de la Cour du Dist des E. U.

6 déc — 2

AVIS — Le soussigné rappelle au public en général que le 26 du courant il vendra ses marchandises à l'encan, et l'engage à venir le visiter d'ici là. Vendant tous ses articles à très bas prix en gros et en détail.

BENJ. LACOSTE.

6 déc. 108, rue Royale, entre St. Louis et Conti.

A VENDRE OU A LOUER — A bon marché et à crédit — Un nègre, bon cuisinier et cocher, ... à la boisson. S'adresser rue Royale, No. 70. 6 déc — 3 1po

IMPORTANT pour les familles et pour ceux qui tiennent pension. — Dernièrement ouvert un assortiment de choix de groceries pour famille, à vendre à une baisse de prix non encore offerte jusqu'à présent, pour du comptant. Parmi les articles que l'on peut citer à 10 p. c. en dessous du cours se trouvent:

Sucre brut bonne qualité 16 liv. pour $1. Café vert de Rio, supérieur 9 liv. pour $1. Riz de la dernière récolte 26 liv. pour $1. Thé Young Hyson la liv. 50 cts.

Passez et venez examiner.

Rue de la Vieille-Levée no. 31. Enseigne "Cheap Grocery."

6 déc — 1

M. HOLLANDER ayant, à dater de ce jour, formé une association avec Mr. L. Braun, ils continueront les affaires de change sous la raison sociale de

HOLLANDER & BRAUN, 22, rue du Camp.

6 dec

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. JACQUES LAROSE a transporté son domicile rue de la Levée, No. 71, entre St. Louis et Toulouse, ancienne demeure de Sy. Campanel. 25 nov

TRAITES sur Paris, à huit jours de vue, à vendre par ALBIN MICHEL,

24 nov 42 rue Royale, bureau de M. Jules Mossy

AUX CONSTRUCTEURS.

DES propositions seront reçues par la Compagnie d'Assurance pour la Marine de l'Ouest et le Feu, jusqu'au 8 du courant au soir, pour la reconstruction de deux maisons et deux cuisines appartenant à Thomas Brown, dans la partie ouest de la rue Robertson, lesquelles ont été détruites par le feu, dans la matinée du 26 dernier. On pourra en voir le devis au bureau. 3 dec — 5

AUX FABRICANTS DE CHAUSSURES.

LES fabricants trouveront un grand assortiment de cuirs, reçus directement de France, tels que: veaux cirés assortis en grandeur, veaux vernis, do. en couleurs, pour chaussures de Dames, maroquin assorti en couleurs et grandeurs, peau de moutons, rouge, bleu, jaune et paille, avant-pieds, tiges de bottes en veau, de Bordeaux et Paris, do. en maroquin rouge, peaux de vaches, peaux de cochons pour sellier, et un assortiment de cordonnet en soie, pour l'usage des cordonniers, &c. &c.

30 nov 46, rue Conti, entre Chartres et Royale.

LE soussigné vient de recevoir, par le navire Edouard du Havre, un assortiment de nouveautés:

O. Sand, Horace; idem Œuvres complètes; Méry, Héva; Dumas, Lydéric, idem, Voyage en Italie, Arnold, la Reine de Fortune; P. de Musset, Marquis de Tervay; Corbière, M. de Galdon; Karr, Am Vauchon; Soulié, les Prétendus; Bazancourt, Jaume, E. Sue, Thérèse Dunoyer; Masson, Rose Himel; Reybaud, Dernier Oblat; Gozlan, Dragon Rouge; G. Sand, Melchior; E. de Bouvoir, Robertine; Soulié, Marceline; Balzac, Albert Savarus; Jacob, la Rouge; Chevalier, Allenor; Bergounioux, Economie Politique; E. Sue, Mathilde, tomes de 5 à 7.

VICTOR HEBERT, 146, rue de Chartres.

5 déc — 6

SEL — 3000 sacs gros et fin de Liverpool, en débarquement des navires Mattahonent, Rachel et Goodwin, à vendre au gré des acheteurs, par

16 nov. ALEX. PARK & Co., 69, Commune

VINS — 20 barils vin de Malaga, 25 de Madère et Porto, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.

30 nov 17, Conti

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 8 DECEMBRE 1842.

La 1ère. représentation de

CLEMENCE,

ou

LA FILLE DE L'AVOCAT,

Drame nouveau en 3 actes, par Mde Ancelot

MON AMI PIERROT,

Vaudeville en 1 acte.

UNE PASSION,

Vaudeville en 1 acte

Le spectacle commencera à six heures et demie.

INCESSAMMENT:

La première représentation de

GUILLAUME TELL,

Grand opéra de Rossini.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les Lundis, Mercredis et Samedis, Durant la semaine.

Prix d'entrée — une piastre. 2 dec

BAL DE LA SALLE CONTI.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ.

Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine.

Prix d'entrée, — Cavaliers, ... $1.

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville; il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. 8 nov —

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (d'une heure entière chaque), à dix huit piastres par mois. 12 nov — 60

Mr. EDOUARD CAZERES,

EX-PROFESSEUR au collège Jefferson, de retour en cette ville, a l'honneur de prévenir ses élèves qu'il vient définitivement fixer sa résidence à la Nlle-Orléans, rue de Chartres, maison Dusuau, No. 160, où il sera toujours prêt à leur continuer ses LEÇONS D'ESCRIME.

5 déc — 4

LEÇONS DE MUSIQUE.

MR. & MADAME BAMBERGER, s'étant décidés à se fixer à la Nouvelle Orléans, se proposent d'y professer la musique vocale et instrumentale.

Ils offrent leurs services pour donner des leçons de chant en Italien, Français et Anglais, de piano, de solfège et d'accompagnement.

Les leçons seront données, au choix des parens et des élèves, soit en ville, soit à leur demeure, No 37, rue d'Orléans. 21 nov — 30

VENTES DE SHERIF.

No. 5467 — La Compagnie d'Assurance des Pompiers vs Nathan Nichols.

COUR DE COMMERCE — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, vendredi le 21 décembre 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux certains lots de terre contigus, situés au faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, Suzette et Benjamin, et mesurant chaque quarante un pieds, deux pouces face à la rue Suzette, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure français.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus les droits, privilèges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de 10 pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L. A. DUCROS,

7 déc 3 en 15j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE. — No. 5437 — Madame Ellen Duggan, associée de John Duggan, son mari vs O. born Cross. — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de la Cité rue St. Louis, le samedi 7 janvier 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Toute cette portion de terre renfermée par les rues Tchoupitoulas, St Joseph, Julie et Baronne, et située partie au faubourg Delord et partie au faubourg Ste. Marie, mesurant soixante quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Carondelet sur cent cinquante huit pieds de profondeur, et entre lignes parallèles, et faisant face dans la profondeur à un autre lot de vingt cent neuf pieds de profondeur, une maison [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions: Comptant

L. A. DUCROS,

7 dec — 3 en 30j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE. — No. 5306 — Stillman & Co. vs Jeremiah Bemstead.

En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique sur les lieux, à l'encoignure des rues de l'Annonciation et de la Course, le mercredi 7 décembre 1842, à 10 heures du matin,

2 presses à coton, et un lot de parties de machines. Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — comptant.

L. A. DUCROS,

26 nov — 3 fois en 30 jo. Shérif de la Cour de Commerce

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu le lundi, 19 décembre, au local de la Banque, rue du Canal, à 4 heures et demie P. M. Cette assemblée est convoquée conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des dits actionnaires, le 25 mars dernier.

Par ordre du Bureau,

22 nov JOHN NICHOLSON, Caissier.

MESSIEURS HERBAULT FRERES ont transporté leur bureau, rue St. Louis, No. 66, entre Royale et Bourbon.

Nouvelle Orléans, 29 novembre 1842. 29 nov

CUCULLU LAPEYRE & Co. ont transporté leur comptoir rue Conti, No. 17. 30 nov

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 140, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes.

Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et fera ces bons des avances libérales à ceux qui le désireront.

On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, grilles de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Buck, dont il est le seul agent dans cette ville.

J. U. LAVILLEBEUVRE.

29 nov

CHAPEAUX D'AMAZONE.

CET article faisant partie de la toilette des dames, est d'un ton bien haut à New-York. Un magasin destiné spécialement à la vente de cet objet a été ouvert dans le quartier le plus fashionable de la ville, Broadway, No. 342.

16 nov — 24

A LOUER. Un comptoir très commode au premier étage, un magasin encoignure Commune et Magasin. S'adresser à G. R. BEARD & WOOD.

26 nov — 30

AVIS AUX DAMES.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames et le public en général, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de MARCHANDISES en tous genres.

Le magasin, une quantité de marchandises provenant des encans, qui seront vendues à bas prix pour du COMPTANT. L. VALLEE & Co.

A l'encoignure Royale et Dumaine.

26 nov — 8 Do Ste. Anne et Royale

BONS du Trésor de 50, 100 et 500 dollars, portant 6 pour cent d'intérêt, à vendre par

BLANCHARD, EIMER & Co,

19 nov 24, Bienville.

PENSIONNAT, rue Royale No. 270.

MESDAMES GOIS ET VERNIES, ayant pris la direction du Pensionnat que Mme. de Montilly vient de quitter, continuent à y recevoir les jeunes personnes dont on veut bien leur confier l'éducation. Elles y sont instruites dans la langue française, ou dans la langue anglaise, selon le désir de leurs parens: ces deux langues se parlent dans les classes. 15 nov — 1m

COMPAGNIE ET BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Département du Gaz, 3 décembre 1842

AVIS est par le présent donné qu'à dater du 5 du courant, il ne sera pris que des espèces en paiement de tout ce qui sera dû à ce département.

5 déc — 3 E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.

DES propositions cachetées pour fournir du Bœuf frais aux troupes des Etats Unis, stationnées aux casernes de la Nouvelle Orléans et à toutes celles qui pourront arriver dans la ville de la Nouvelle Orléans dans le courant de l'année, qui commencera à courir du 14 décembre 1842, seront reçues par le soussigné, jusqu'à samedi 10 décembre. Le bœuf frais devra être livré par quartiers d'égale proportion, colliers et pieds déduits. Toutes espèces d'informations quant à la quantité à fournir pourront être obtenues en s'adressant au

Capitaine JOHN B. GRAYSON, Commissaire des vivres.

6 dec 60, rue de Chartres

F. ALVAREZ SAN MIGUEL, vient de revoir par les derniers arrivages de la Havane, un assortiment de 150,000 cigares.

Vend en gros et en détail, rue de Chartres, No. 179 et Camp, No. 41. 3 dec — 6.

UNE ou deux personnes engagées dans les affaires, désireraient obtenir une pension et un logement confortables dans une maison particulière où il n'y aurait que peu ou point de pensionnaires. Une maison dans laquelle on parlerait souvent le français serait préférée. On pourra fournir les meilleures recommandations. S'adresser par lettre à la boîte M. 83. 3 dec.

AVIS AUX AVOCATS.

LE sieur Leliève vient de recevoir un catalogue très étendu de JURISPRUDENCE, ancienne et moderne, qu'il soumettra à ses magasins à MM. les avocats qui désireraient lui donner des ordres. Il peut en céder quelques exemplaires.

A vendre par ledit:

Plusieurs douzaines de PIECES DE THEATRE, CANNER du Niagara, Recueil de caricatures, 8 mans nouveaux, Œuvres complètes de G. Sand, les cent jours, par Capefigue. 3 dec

MR. L. A. BARBERIN de la maison L. A. & W. Barberin, No. 58 rue de Chartres, arrivant de France, par le navire Taglioni, a apporté avec lui les marchandises suivantes:

Paletots, Habits,
Redingottes, Chapeaux.

De dernière mode parisienne.

Un choix de gilets soie et cachemire, simples et croisés.
Bretelles soie de toutes couleurs.
Gants de chevreau blanc, couleur et noirs.
Un assortiment de cravattes et écharpes de soie couleur et de satin noir.
Draps et casimirs noirs et couleurs.
do de billards.

Articles militaires.

Broderies en or et en argent, pour les armées de terre et de mer des Etats-Unis, telles que:
Paures d'épaulettes.
Collets de lieutenants et de midshipmen.
Grenades, etc. etc.
Tout ce qui constitue l'armement, comme:
Schakos, épaulettes or et argent, cordes à fourrage, aiguillettes or et laine et mêlées.
Epées, ceinturons.
Sabres de marine doux mat, &c.
Sabres-poignards.
Briquets.
Bancale et demi bancale, etc. etc. etc.

MM. L. A. & W. Barberin offrent ces marchandises toutes fraîchement déballées, et espèrent du public le patronage qu'ils ont toujours obtenu. 29 nov

FARINE, Bled &c — Le soussigné fera des avances sur des consignations de farine, bled, maïs ou autres produits de l'Ouest, à ses amis à New York Messrs. Peter Harmony & Co. A. BAUDOUIN,

21 oct 22, rue Royale.

LE soussigné fera des avances libérales pour des consignations de sucres, mélasses, farine, bled et coton pour le marché de New York.

17 oct A. BAUDOUIN, 22 Royale

SUCRES & MELASSES.

LE soussigné fera des avances libérales sur des consignations de sucres et mélasses, à ses amis à New York, Messrs. Peter Harmony & Co, et Messrs. Howland et Aspinwall.

24 oct A. BAUDOUIN, 22, rue Royale.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE. — Sorti [illegible] rue de l'habitation du soussigné, à la Terre aux Bœufs, le 3 du courant, le nègre créole AMAMAND, âgé de 30 ans, taille à [illegible] [illegible] au fait quelques le nègre créole [illegible] [illegible] dans le [illegible] entre [illegible] [illegible]
J. TOUTANT.

6 déc — 6

A VENDRE — Un très beau Chien noir de Terre-Neuve. S'adresser à bord de la barque anglaise Bolo. ALEX. GOW, 26, rue Bienville.

AVIS D'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été sollicité par ses nombreux amis de continuer les ventes à l'encan, au magasin, a le plaisir d'annoncer au public qu'il a pris des arrangements avec MM. G. R. Beard et M. H. Wood, sous la raison de G. R. Beard & Wood, afin d'avoir des ventes régulières au magasin encoignure des rues des Magasins et de la Commune. Les jours réguliers de ventes seront les mardis et jeudis pour les meubles, &c et les mercredis et samedis pour les comestibles, marchandises sèches, &c. Il espère que le patronage dont on l'honorait, sera continué envers cet établissement.

Son bureau, pour la vente des biens fonds, esclaves, actions, comptes, &c. est toujours au No. 46, rue des Magasins, près de l'Arcade. J. A. BEARD, 26 nov — 30 Encanteur

POUR GALVESTON (Texas) — Partira samedi prochain 10 du courant, à 4 heures P. M. — Le steamship à basse pression double et cheville en cuivre, NEW-YORK, capitaine John J Wright, partira positivement comme il est dit ci-dessus.

Ce bâtiment a été complètement mis en ordre pendant son séjour au Nord; il a de nouvelles bouilloires très fortes et un maison en fer tout neuf. Les aménagements de chambre et d'entrepont offrent toute espèce de confortable aux passagers.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à HAWTHORN & WOODS

6 dec 63, Gravier

POUR LES ATTAKAPAS, par la mer — Le steamer BELLE OF ATTAKAPAS capitaine Cheney Johnson, est maintenant prêt à recevoir du fret à l'encoignure de la rue Conti. Il partira mercredi matin, 7 du courant, à 9 heures précises, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Tottersonville, Berwick Bay et tous les ports intermédiaires sur Teche et l'Atchafalaya. Pour plus d'information, s'adresser à bord ou à S. M. DARBY, 11, Vieille Levee, ou bien à JOHN HALL, 2, Front Levee.

P. S. Ce bateau prendra du fret pour les Opelousas avec privilège de reembarquement. 7 dec

POUR ST. LOUIS — Le superbe bateau à vapeur, construit en fer VALLEY FORGE, capitaine Baird, partira pour St. Louis et les lieux intermédiaires, ce matin à dix heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

7 dec JOHN R SHAW & co, Agents.

POUR St. LOUIS Le steamer neuf et fermé peu d'eau SARAH ANN, capitaine J Lafferty, ayant la plus grande partie de son chargement, partira aujourd'hui à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette, ou à

7 dec JOHN R. SHAW & Co. Agents.

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.

Le GOVERNOR YELL capitaine Martin Jourdan, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à neuf heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis, ou à JACQUES LAROSE,

6 dec 71 Vieille Levee

POUR BATON-ROUGE, FONTANIA, PLAQUEMINES, DONALDSONVILLE et tous les ports intermédiaires — Le steamer COLORADO, venant d'être réparé, a repris ses voyages pour Bâton-Rouge, et continuera à faire les voyages durant toute la saison chaque semaine régulièrement, partant de la Nouvelle-Orléans le mercredi à 10 heures A. M., et de Bâton-Rouge le samedi à 8 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

N. B. Durant la saison des eaux basses, le Colorado prendra du fret pour Lafourche et l'achambers, par bateaux. 6 dec

POUR ST. CHARLES, St. Jn Baptiste et St. Jacques — Le bateau à vapeur EXCEL, capt Jn. Graham, fera des voyages réguliers de la Nouvelle Orléans aux ports ci-dessus, deux fois par semaine, et partira vendredi 2 décembre positivement, à 3 heures P. M. 2 dec —

POUR LA MOBILE — Paquebot régulier deux fois la semaine — Tous les mardis et vendredis — Le paquebot neuf à basse pression, CREOLE, capitaine M. A. Horn, ayant été construit expressément pour les voyages du lac et possédant de beaux aménagemens, partira du bout du rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi et tous les vendredis après l'arrivée des chars de 2 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à J & B GEDDES agents.

2 dec 31, rue Commerce

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires — Le superbe bateau à vapeur neuf, MISSOURI, capt Otter, partira pour les ports susdits, tous les jeudis soirs, à 6 heures, du grand wharf, rue du Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

4 nov CHS. DOANE & Co. 69, Poydras

POUR PHILADELPHIE — La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

7 dec J. D. DENEGRE, 24, Douane

POUR PHILADELPHIE — La barque TARQUIN, capitaine Hoomer, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY,

73, Camp.

POUR PHILADELPHIE — Le navire OHIO, capt W. W. Hatch, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la monnaie, ou à

7 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE — Passage seulement. — Le navire A. 1 fin voilier STATESMAN, capitaine Gilchrest, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

LEVI H. GALE,

7 dec 93, rue Commune.

POUR LIVERPOOL — Passage seulement. — La barque fine voilière NEREID, capitaine Grant, partira dans quelques jours. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,

7 dec 93, rue Commune.

POUR LE HAVRE — Passage seulement. — Le navire TAGLIONI, capitaine Rogers, sera prêt à partir sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement à bord. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,

7 dec 93, rue Commune.

POUR BALIZE (HONDURAS). La goëlette au grain SELLOW, capitaine ——— sera expédiée samedi prochain, 10 du courant pour le port ci-dessus, peut prendre deux tiers de fret et des passagers. S'adresser à

6 dec L. BONNEMER 51, rue St. Anne

POUR LA HAVANE ET BALIZE, Honduras. La goëlette WILLIAM PENN, capitaine Guiraud, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

6 dec J. M. ASHBRIDGE, 97 Camp

POUR MARSEILLE. Le Navire A. 1. fin voilier JACOB S WALN, capt Mathew, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à S & J P WHITNEY

1 dec 73, Camp.

POUR LE HAVRE — Le navire de première classe, fin voilier PRENTICE, capt Hopkins, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à S & J. P. WHITNEY,

3 dec 73, Camp.

POUR LE HAVRE — Le navire A 1 fin voilier TIMOLEON, capitaine Dryer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,

3 dec 93, Commune

POUR LE HAVRE — Le navire MEGUNTICOOK capitaine S. Mayo, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la presse d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY,

2 dec 73, Camp.

POUR LE HAVRE — Le navire de première classe et fin voilier, OREGON, capitaine Gladden, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

1 dec LEVI H GALE 93 Commune.

POUR LE HAVRE — Le navire français L'ANNABELLE, capitaine Simmon, partira sous peu pour la destination ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine, ou à

29 nov BLANCHARD, EIMER & Co 24, Bienville

POUR LE HAVRE — La barque de 1ère. classe, fin voilière, ELIZA THORNTON, capt Patterson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

26 nov LEVI H GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE — Le navire de première classe, fin voilier, CONSTITUTION, capitaine Peabody, ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à

BAILEY & BAXTON,

22 nov 47 Commune

POUR LE HAVRE — Le navire fin voilier CREOLE, capitaine Dillingham, ayant la plus grande partie de son chargement partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, ayant de splendides aménagements, s'adresser à bord ou à

19 nov FRANK PERRET, 49, Toulouse

POUR LE HAVRE — Le navire fin voilier HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu, ayant presque tout son chargement. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

17 nov. S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LE HAVRE — Le navire paquebot A 1 fin voilier, TAGLIONI, capitaine Rogers, sera prêt à partir sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à

16 nov L. H GALE 93, rue Commune

POUR LE HAVRE — Le navire A 1 fin voilier STATESMAN, capitaine Gilchrist, sera prêt à partir sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE,

12 nov 93, Commune.

POUR LE HAVRE — Navire régulier — Le navire paquebot de première classe, SEA LION capt Hoxie, est actuellement prêt à recevoir du fret, pour lequel ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord en face de l'Hotel de la Monnaie, ou à

S & J P WHITNEY,

1 nov 73 Camp.

POUR BORDEAUX — Le bon navire TALMA capitaine J. Cayol, partira immédiatement pour ce port. Pour fret de 400 balles coton ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à CHARLES DUFOUR,

16 nov 11 Conti

MR. FREDERIC WEIL, rue Royale No. 321, prévient le public, qu'il vient de recevoir un assortiment de PIANOS DE PLEYEL, dans tous les genres, ainsi que plusieurs pianos anglais de COLLARD & COLLARD.

26 nov. 8

CHANGE sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co

16 nov No. 79, rue Toulouse

T. J. COOLEY,

Avocat,

Bureau No. 4, Exchange Place, au premier.

A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe Coupée

16 oct — 6m

VITRIERS, tireurs et étagères — convenables pour les détaillans de marchandises sèches, à vendre par

2 dec FOSDICK & BROTHER, 46 Camp

BEURRE et Fromage — 75 fréquins beurre et 80 caisses fromage Goshen, à vendre en magasin, par

2 dec GEORGE HARRISON, 47 Tchoupitoulas

SEL — 1700 sacs gros et fin de Liverpool, et 2000 sacs de Iles Turques, en debarquement, à vendre en lots au gré des acheteurs, par

2 dec GEORGE HARRISON, 47 Tchoupitoulas

TOILE d'Emballage — A vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville

FER à cercles de toutes dimensions, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47 rue Bienville

FER BLANC 1 et X, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville

ORGE perlée, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville.

GENIEVRE de Hollande, marque du steamboat et autres, toutes d'importation directe, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville

VIN de Constance, de qualité supérieure, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville.

CAFE de Java, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville.

EAU de Cologne, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville

VIN de Rhin y de la [illegible] à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville.

PISTOLETS de cavalerie de la manufacture réputée Malherbe, à vendre par H. C. GILDEMEESTER,

6 dec 47, rue Bienville.

VENTES DE CE JOUR.

PAR M. BARNETT Sr.

119, rue de Chartres

IL sera vendu aujourd'hui à 10 heures A. M. un assortiment de marchandises sèches, verrerie, lampes de goût, souliers, brodequins, bottes, meubles, ainsi qu'un assortiment de groceries, &c. &c. 7 dec

Négresse marchande.

PAR JOS. A. BEARD,

46, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui mercredi 7 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,

La négresse MANETTE, âgée d'environ 30 ans, parlant français et anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et marchande, vendue pour aucune faute, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

— Aussi —

Plusieurs autres esclaves de valeur dont les qualités seront énoncées à la vente. 7 dec.

Vente de Groceries, sans réserve.

PAR R. S. SYKES.

IL sera vendu mercredi, 7 du courant, à onze heures, au magasin de MM. Stanton & co, encoignure des rues Magasins et Lafayette,

Un stock de groceries et liqueurs appartenant à une personne quittant les affaires, consistant en partie en

40 caisses blanc de baleine.
20 do tabac supérieur.
15 douzaines vieux vin de Porto supérieur.
1 certaine quantité de plomb
1 barillet muscades.
14 caisses savon.
[illegible] thé.
20 barils vieux whiskey supérieur de Monongahela
5 1\|4 barriques vin de Madère
[illegible] do do Sherry
10,000 cigares Trabucos

Ainsi qu'une grande quantité d'autres articles vendus sans réserve.

Conditions: comptant. 6 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. R. BEARD & WOOD

J. A. BEARD, encanteur

IL sera vendu jeudi 8 du courant, à 11 heures, au magasin sis à l'encoignure des rues Commune et Magasins

Epiceries, liqueurs, vins,
Tabac, parfumerie,
Bottes, souliers et brodequins &c

— Aussi; —

Un assortiment général de meubles, ainsi qu'un bon billard complet

Conditions. comptant. 7 dec

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, jeudi soir 8 du courant, à 4 heures 1\|2, à la presse à coton à vapeur de la Levée

200 balles de coton, dont la toile et les amarres sont en mauvais état, et vendues en conséquence pour payer la proportion des avaries-grosses et pour compte de qui il appartiendra. Ledit coton a été embarqué à bord de la barque Eliza-Thornton, capitaine Patterson, partie d'ici pour le port du Havre, et forcée de rentrer en détresse dans ce port.

Conditions — comptant. 7 déc — 2

Grande vente de Plantes Bulbeuses de Hollande.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

IL sera vendu, samedi 10 du courant, à 10 heures A. M., à son magasin d'encan, sans réserve aucune:

Une belle collection de Jacinthes Crocus, Tulipes doubles et simples, Tulipes à grandes fleurs, dites bizarres, impériales, Lys Martagon, Jacinthes de Belgique, ainsi qu'une grande variété d'autres plantes et racines dont le détail serait trop long et qui ont été dernièrement reçues de Harlem, bien connu H. D. Craeman Jr., de Harlem en Hollande.

AUSSI

Deux caisses de très belles bordures à tapisserie, et 50 barils orge perlé.

Conditions — comptant, en espèces 7 déc — 4

PAR E. TASTET.

26, rue de Chartres.

IL sera vendu, jeudi 8 décembre, à 10 heures, à son magasin d'encan:

Un bel assortiment de marchandises sèches et habillements, tels que: indiennes, coton, casimir, satinet, bas, gilets de laine, pantalons de casimir de satinet, de coton, nade, de kersey et de jeans de Kentucky, foulards, chemises à devant de toile, &c. &c.

Conditions — comptant. 7 déc 2

PAR E. TASTET.

26, rue de Chartres

IL sera vendu, vendredi 9 décembre, à 10 heures, à son magasin d'encan:

[illegible] caisses Chapeaux.

113 caisses Bottes, Souliers et Brodequins de différentes descriptions, pour hommes, femmes et enfants.

Des catalogues seront prêts de bonne heure le matin du jour de la vente. 7 déc — 3

PAR A FERNANDEZ.

MACHINE à mais, vermicelle et chocolat à l'encan sans réserve — Jeudi prochain 8 du courant, à 4 heures P. M. sur la Levée vis-à-vis la rue St. Louis, il sera vendu Une belle machine neuve qui peut être adaptée à toute espèce de moulins, et particulièrement très convenable aux habitans.

Conditions — comptant. 6 dec.

PAR W. H. ROBERTSON.

A. L. FERNET, encanteur.

IL sera vendu, devant le magasin d'encan, rue des Magasins, No 37, jeudi à 10 heures,

130 sacs Café de Rio, légèrement avarié,
4 demi-pipes vieille eau-de-vie, première preuve,
2 pouçoins vieux Whiskey irlandais, article supérieur
Aussi Differens articles de groceries, &c.

6 dec — 3

Vente par cause de marchandises sèches et Américaines

PAR VINCENT & DE FERIET.

No. 116, rue de Chartres.

IL sera vendu jeudi prochain 8 du courant, à 10 heures, un grand assortiment de marchandises de saison, telles que:

Indiennes riches à la mode, couvertures entraînes, drap commun, toile, casimirs, satinee, châles, bas, coton blanc et écru

Des catalogues seront faits de bonne heure le matin du jour de la vente. 5 déc.

Frederick Frey & F. W. Freudenthal vs. leurs créanciers et les créanciers de Frédérick Frey & co.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu mercredi, 14 du courant, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 novembre 1842, et sous la direction du syndic, les actions de banque et d'assurances et autres ci-après décrites, appartenant à Frederick Frey & co. par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:

[illegible] actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation $100 par actions payées
21 do de Dessèchement $100
[illegible] do de la Bourse des Marchands $75 do
[illegible] do Banque des Marchands et Artisans $50 do
[illegible] do de la banque de l'Etat de la Louisiane $100 do
[illegible] do de la Banque de l'Exchange $50 do
[illegible] do de la Banque de Carrollton $50 do
[illegible] do de $100
[illegible] do d'Assurance de la Nlle Orléans $100 do
[illegible] do de la Presse à Vapeur de la Levée $100 do
[illegible] do $1,700 payées sur actions
[illegible] do d'Assurance des Marchands payées par action

Conditions — 3, 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic. 2 déc

VENTE POUR CAUSE DE LIQUIDATION A TRES BAS PRIX. — Mme LEON, rue Royale, 162, à l'honneur de prévenir les dames, qu'elle vient de recevoir de France par le navire Columbus, un beau choix de MARCHANDISES, dont elle fera l'ouverture jeudi 24 novembre.

Chapeaux de soie pour dames et enfants.
Camails en velours et en soie.
Corsets ombrelles parapluies, franges assorties, &c. &c.

Nota. Les marchandes trouveront un assortiment de [illegible] pour chapeaux, rubans, fleurs et nouveautés à la mode, ainsi que jouets d'enfans et poupées, à très bon compte. 19 nov — 26

MADAME FREMINEAU a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de CAMAILS et autres articles le nouveautés à de prix très modérés, et qu'elle en fera l'ouverture jeudi le 24 novembre.

[illegible] Changement de domicile, ci-devant rue St. Pierre, No 121, maintenant rue Royale No. 135.

17 nov — 30

CHAPEAUX et Capottes, nouvelle forme, pour dames, filletes et enfans.

Les soussignés offrent à vendre en gros et en détail à leur magasin, à très bas prix, un assortiment de chapeaux et capottes, venant d'arriver, pour dames, filletes et enfans.

De plus, un superbe assortiment d'objets de mode, reçus par le navire Creole.

FORCADE & Co, 39 rue de Chartres, Entre Bienville et Douane.

19 nov

IMPRESSIONS

ON EXECUTE

A l'Imprimerie de l'Abeille,

Toute espèce d'Ouvrage,

Affiches de steamboats et de Théâtres,
Connaissements, Blancs de Notaires,
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.

AVEC PROMPTITUDE

ET A DES PRIX MODÉRÉS.

FRUITS de Malaga — 400 caisses raisins secs MR., 400 1\|2 do, 400 1\|4 do, 100 caisses citrons, 40 caisses eau-de-vie espagnole, ayant droit au drawback, en debarquement du brick espagnol Bluta, à vendre par

30 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co 17 Conti

AVIS

NOUS sommes chargés de la part d'une personne absente, de vendre des propriétés de ville bien situées, aux conditions suivantes:

Le capital de la vente non exigible, mais seulement les intérêts, et la dette du capital et des intérêts devant s'éteindre à la mort de la personne en faveur de laquelle les intérêts seraient dus et dont la santé est très mauvaise.

J & L. GARNIER,

30 nov — 12, 3po 101, rue Royale,

A LOUER Présentement — Le haut des bâtisses appelées communément "Magasins Bleus," face aux rues Vieille-Levée et Bienville et dernièrement occupé par l'hôtel de Mme. Morris. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à

4 dec BOUTIN, GALLY & Co 79, rue Toulouse.

A LOUER — Un vaste magasin à trois étages, situé rue de Chartres, No. 47, entre les rues Douane et Bienville, et occupé maintenant par MM. De Gaer & Hurd. Ce magasin sera loué avec les étagères et comptoirs qui le garnissent, il est éclairé par le gaz et a l'eau dans la cour. Il y a le plus un grand arrière magasin à deux étages et un hangar couvert en ardoise. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser au

Dr. BLANCHARD,

Encoignure Bourbon et St. Louis, entre six et neuf heures du matin, et deux et quatre heures de l'après-midi

2 dec — 2

A LOUER — Deux maisons très commodes, situées l'une à l'encoignure des rues Ste. Anne et Robertson et l'autre rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine. Les cours de ces maisons sont bien pavées et plantées d'arbres et d'arbustes. Il y a aussi de bonnes citernes et des puits en briques, ainsi que cuisines, écuries et autres bâtisses convenables pour famille.

S'adresser à JAMES ROACH,

1 déc rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine

A LOUER — Le bas de la maison située rue de la Douane, No. 52 — Ce logement est très convenable pour faire un office d'avocat, de notaire, &c &c. S'adresser chez MM. TOOLE & BARRIERE, rue de Chartres, No. 20 ou sur les lieux. 17 sept.

LE soussigné prévient le public en général, qu'à partir de ce jour il vendra en gros et en détail à des prix très [illegible] joli assortiment de marchandises de saison [illegible] décembre prochain, époque à laquelle la balance sera vendue par MM. Vincent & De Feriet.

Indiennes française et américaine, de blanc et chamois unie pour meuble, de pour bordure, siamoise française, percaline, cotonnade grande et petite largeur, mousseline laine noire et couleur, flanelle imprimée pour habillemens d'enfans, gros de Naples chiné, rayé, broché, glacé et uni, foulard de soie noir, blanc et couleur, gros de Rhin et de Suisse, lustrine italienne pour robes, satin noir, blanc, vert, ponceau et cerise, foulard pour robe, velours en pièce, noir vert, dahlia et ponceau, rubans à garniture, unis et brochés, de satin noir et couleur, du gros de Naples du No. 1 à No. 16, rubans de velours noir et couleur, de double chaîne pour broder les souliers, crêpe noir et blanc, cravate, gros de Naple, italienne noire do, satin broché et façonné pour, de gros grain façonné, du Ottoman riche, granits et mitaines longues, filet noir et blanc, pour femme et filet [illegible], gants de soie noirs, blancs et couleurs, de filet blanc et noir, de chevreau, bas unis et brodés, bas de coton, bonnet de filoselle, chaussettes soie noire, bonnet de soie, bonnet chenille soie do, brodées [illegible] écharpes, mérinos, flanelle, cotonnade de gris et bleu pour femmes et enfans, châles bernoise noir, de taffetas, lustrines gros grain et cotonnade noire, de nergé, châle et châle couleur, écharpe en soie, mouchoirs noire et de couleur, chale indoux, cachemire, imitation, de cachemire, mérinos et mousseline laine noire, de Bleds broché noir, de Stradella et Cabyle, de coton broché noir et blanc, mouchoirs batiste unis brodés et imprimés, foulards soie, cols mousseline brodés, application et guipure, de batiste, broches, brodés, boutons de nacre, de os poli, de métal, de soie pour habit, gaine mousseline et coton, aiguilles, épingles chausses de sorcier, de coton mèches, boîtes, de guillochée, dé de Baleine, dentés chevrons, de coton, de coton, épingles, lorgnettes, fil de [illegible], jarretières, [illegible], de boutons [illegible], [illegible], [illegible] et cravate blanche, Parfumeries diverses, peignes corne et buffle. Un bel assortiment de broderies, lacets, gommes, brodées et unies, de coton.

Linge de table, uni et ouvré, à grand rabais.

BENJ LACOSTE.

6 nov 108, rue Royale, entre Conti et St. Louis

TOILE d'Emballage, faite à la vapeur, excellent article à vendre par

30 nov HEWITT, HERBAN & Co, 64, Camp.